Image not found or type unknown

# Partage des Biens après Divorce

Par **betty0104**, le **04/02/2009** à **15:51**

Ma Soeur est divorcée, le partage des biens se passe mal,hier elle a vu son Notaire qui lui a "lu" un document envoyé par le Notaire de son Ex-époux sur ce papier il est dit que ma Soeur devrait 10000€ en plus de tout le bien qui était pourtant en Communauté,comme elle protestait le Notaire lui a dit qu'il lui semble après ses propres calculs que se serait bien ça !!!
Donc , ma Soeur aimerait savoir ,déja si elle peut obtenir la copie de ce document pour l'étudier ?
Savoir aussi ce qu'elle peut faire pour sortir de ce guèpier ?
J'ai oublié de préciser que le Notaire de ma Soeur a reçu des menaces de la part de l'ex-conjoint, c'est la première chose qu'il à dites à ma Soeur quand elle est arrivée dans son Cabinet, il faut dire aussi que ce Notaire est très jeune!!! Aurait-il peur ?
Je vous remercie d'avance pour la réponse .....

Par **ardendu56**, le **05/02/2009** à **23:00**

Votre sœur vient de divorcer donc elle a un avocat. Je pense qu'elle doit se mettre en rapport avec lui dans les plus brefs délais et munie de tous les documents nécessaire.
Elle a le droit de contester ce document et de parler des menaces faites au notaire. Ou même de changer de notaire si elle le trouve incompétent.

Bien à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés